

"L'Union de l'Europe occidentale peut servir de pont entre les Six et la Grande-Bretagne" dans Le Monde diplomatique (février 1960)

Légende: En février 1960, le mensuel français Le Monde diplomatique dresse un bilan critique des travaux de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), notamment dans le domaine militaire, et s'interroge sur le rôle que l'organisation peut jouer entre les pays de la Communauté économique européenne et le Royaume-Uni.

Source: Le Monde diplomatique. dir. de publ. Beuve-Mery, Hubert. Février 1960, n° 70; 7e année. Paris.

Copyright: (c) Le Monde diplomatique

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"l_union_de_l_europe_occidentale_peut_servir_de_pont_entre_les_six_et_la_grande_bretagne"_dans_le_monde_diplomatique_fevrier_1960-fr-51757066-697b-4aeb-afc7-b13da72a6d3a.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 20/09/2012

L'Union de l'Europe occidentale peut servir de pont entre les Six et la Grande-Bretagne (Février 1960)

L'Union de l'Europe occidentale, qui a pris la suite de l'Organisation du traité de Bruxelles de 1948 après la signature des accords de Paris en 1954, est l'ancêtre des organisations internationales européennes. Durement éprouvée par les changements survenus en Europe dans les quinze dernières années, elle fait maintenant figure de fossile au regard des autres institutions, plus jeunes et dotées chacune d'une vocation propre : Conseil de l'Europe, O.T.A.N., O.E.C.E., C.E.C.A., Marché commun, etc., qui ont déjà fait beaucoup, quoi qu'on en pense, pour l'essor du monde occidental. Mais l'U.E.O. ? Elle ne nous a donné aucun résultat spectaculaire ; les échecs qu'elle a subis n'ont eux-mêmes pas été très remarqués. Or on vient soudain de se rappeler son existence ; on fait semblant de découvrir, surtout de l'autre côté de la Manche, qu'elle est en fait la seule organisation où les Six de la « Petite Europe » se retrouvent en tête à tête avec la Grande-Bretagne. L'U.E.O. va-t-elle surgir de l'ombre à la faveur des dissensions politiques et avant tout économiques qui agitent notre continent ? Le conseil des ministres de l'U.E.O., qui vient de se réunir, en a encore discuté le 4 février. Il reste à savoir si l'Organisation aura plus de chance dans la poursuite de ce nouvel objectif éventuel qu'elle n'en a eu par le passé, principalement dans le domaine militaire, qui est pour elle l'essentiel.

Par MICHELINE PAUNET

L'U.E.O. n'est pas, comme on a parfois tendance à le croire, une organisation aux objectifs exclusivement militaires ou paramilitaires. Le traité de Bruxelles, conclu en 1948 entre l'Angleterre, la France et le Benelux, prévoyait certes une assistance mutuelle automatique en cas d'agression contre l'un d'eux, mais d'ores et déjà la coopération économique, politique, sociale et culturelle des pays membres était inscrite au programme, comme l'indique d'ailleurs le nom du traité (traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense...). Il n'en reste pas moins que le mobile essentiel de sa création avait été l'idée de se prémunir contre une éventuelle agression allemande, et ainsi l'accent était mis dès le départ sur l'aspect militaire du traité. Il resta le trait dominant de l'Organisation après que l'U.R.S.S., et non plus l'Allemagne, fut devenue l'ennemi numéro 1. La création de l'O.T.A.N., l'état de guerre froide entre l'Est et l'Ouest, l'échec de la C.E.D., puis la signature des accords de Paris qui consacraient la réconciliation avec l'Allemagne, autant d'événements qui ont marqué de leur empreinte le fonctionnement et la vocation de l'U.E.O., tandis qu'en même temps d'autres institutions européennes voyaient le jour et lui coupaient en quelque sorte l'herbe sous le pied.

Elargie à sept après l'admission de l'Allemagne fédérale et de l'Italie, l'U.E.O. est composée, selon le système de la démocratie parlementaire, d'un conseil des ministres et d'une Assemblée parlementaire. Le conseil est l'organe exécutif, composé des ministres des affaires étrangères des pays membres ou de leurs délégués ; il fait rapport de son activité à l'Assemblée, qui comprend, elle, les parlementaires des sept Etats membres siégeant à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Les autres organismes essentiels de l'Organisation sont ceux qui s'occupent de questions militaires : l'Agence de contrôle des armements et le Comité permanent des armements.

Dans le domaine social et culturel on a enregistré des réalisations assez appréciables, telles les conférences des recteurs d'université qui se tinrent à Cambridge puis à Dijon. En matière politique ses travaux furent plus discrets si l'on met à part la contribution que l'Organisation a apportée au règlement du conflit sarrois — dans un sens qui, soit dit en passant, était opposé aux objectifs mêmes du traité puisque la Sarre a rejeté le statut européen.

L'U.E.O. et l'O.T.A.N.

Sur le plan militaire elle a été beaucoup plus active, sans préjuger les résultats de ses travaux. Cette activité militaire doit être considérée sous deux angles : d'une part celui des forces disponibles et du commandement, d'autre part celui de la fabrication et du contrôle des armements. Ils ont ceci de commun que l'un et l'autre ont provoqué des tiraillements au sein de l'U.E.O. et qu'ils n'ont guère abouti à des réalisations concrètes. A l'origine les forces et le commandement de l'organisation du traité de Bruxelles étaient un embryon du

S.H.A.P.E., qui après la création de l'O.T.A.N. reçut le commandement des forces de l'U.E.O., intégrées depuis à celles de l'O.T.A.N. Cette confusion avec les forces et l'état-major du S.H.A.P.E. n'est pas totale ni définitive : les organismes ministériels de l'U.E.O. coopèrent étroitement, avec les militaires de l'O.T.A.N., et en cas d'agression contre un membre de l'U.E.O. celle-ci conserve la faculté de mettre ses divisions en action immédiatement, selon le principe d'assistance automatique qui lui est propre. Les effectifs de l'U.E.O. ne doivent pas dépasser un certain maximum, sauf pour la Grande-Bretagne, qui s'est engagée, elle, à maintenir un minimum de divisions sur le continent, mais elle a déjà franchi ce seuil lorsqu'elle a pris la décision de retirer 13 500 hommes du continent européen il y a quelques années.

Il faut remarquer à ce propos que l'attitude de la Grande-Bretagne, qui est toujours plus réaliste que ses alliés du continent, mais peut-être moins soucieuse de maintenir intacts les liens de solidarité, a été de tout temps l'une des pierres d'achoppement de l'Organisation. Elle y bénéficie d'ailleurs d'un régime un peu spécial, puisque, outre cette différence dans les effectifs, elle échappe aussi au contrôle des armements sur son territoire qui ne fait pas partie du « continent » européen.

L'Agence de contrôle des armements entretient des relations étroites avec le S.H.A.P.E., qui effectue lui-même le contrôle des effectifs pour le compte de l'Agence. Celle-ci a donc pour principal rôle de contrôler les stocks d'armements détenus par chaque Etat sur le continent européen. Elle le fait tantôt sur place, tantôt sur pièces. Le contrôle dans les camps militaires, les usines d'Etat, ne soulève généralement pas de difficulté et se fait le plus souvent par des visites sur place. Malheureusement, si le système fonctionne de façon satisfaisante dans le domaine public, à l'échelon privé il n'est plus appliqué que d'une façon imparfaite et partielle qui enlève une grande partie de leur autorité aux travaux de l'Agence. Aucune convention n'a en effet été signée pour imposer une procédure quelconque, et les vérifications sont effectuées en général d'après des documents communiqués par les fabricants. Or tant qu'un Etat a la possibilité de laisser ses usines d'armement privées à l'écart du contrôle international il est permis de douter de l'efficacité d'un tel système de contrôle. Néanmoins le système existe et il est prêt à fonctionner en cas d'accord entre les pays membres ; on se plaît même à évoquer le fait qu'il pourrait servir de prototype le jour où un accord plus vaste sur un plan de désarmement général et complet serait réalisé entre l'Est et l'Ouest.

Le nationalisme est resté le plus fort

Le bilan des travaux du Comité permanent des armements n'est guère plus positif. Créé seulement en 1955 pour favoriser la coopération des Sept en matière de production, standardisation et approvisionnement des armements, ses diverses tentatives en ce sens n'ont guère été couronnées de succès : après l'abandon de son premier objectif : la standardisation des armements dans les sept pays membres, il dut aussi renoncer à une nouvelle tâche qui consistait à assurer la fabrication en commun des armements nouveaux. Aujourd'hui il n'en est plus qu'à l'étude et à l'établissement des normes de standardisation et à la définition des caractéristiques militaires des engins à fabriquer. Pourquoi ces échecs ? La responsabilité doit en être imputée d'une part à l'esprit de compétition et à un nationalisme périmé qui poussent chaque Etat à poursuivre seul son chemin sans vouloir devenir par trop solidaire et à la merci des voisins dans un domaine aussi délicat que celui de la fabrication ou la détention de matériel de guerre ; d'autre part les intérêts privés représentent encore dans chaque pays une entrave puissante à la réalisation de cet objectif. Enfin les bouleversements profonds qu'entraînerait pour une économie nationale la suppression ou la reconversion des usines de l'industrie de pointe font hésiter beaucoup de partisans de l'intégration européenne.

Il est d'ailleurs évident que les Etats préfèrent conclure des arrangements bilatéraux ou multilatéraux pour produire en commun certain engin à usage militaire, arrangements qui sont souvent élaborés directement par les fabricants eux-mêmes, plutôt que d'agir ouvertement au sein d'une institution internationale. On en a une nouvelle preuve dans les tractations qui se font actuellement entre trois pays de l'U.E.O. se préparant à fabriquer ensemble un certain type d'I.R.B.M., inspirés directement par les Américains et au grand dépit des Britanniques, qui n'ont peut-être pas dit leur dernier mot.

Tout cela afin d'expliquer pourquoi l'U.E.O. n'a pas pu faire grand-chose malgré ses bonnes intentions et ses tentatives.

Il est maintenant question, surtout depuis la dernière réunion de l'Assemblée, d'utiliser l'Organisation comme un pont entre la Communauté des Six et la Grande-Bretagne, tenue à l'écart des consultations politiques que les pays du Marché commun ont récemment décidé d'organiser périodiquement. Il y aurait là évidemment à faire œuvre utile. Un nouveau secrétaire général serait nommé, qui serait cette fois une éminente personnalité politique, comme pour l'O.T.A.N. Le conseil des ministres siégerait chaque fois que les ministres du Marché commun se rencontreraient à des fins politiques. Si une telle solution était retenue l'autorité de l'U.E.O. serait sans doute renforcée. Alors que ses activités culturelles et sociales viennent d'être transférées au Conseil de l'Europe, que la course aux armements se poursuit à un rythme effréné dans chaque pays de l'Europe occidentale, en attendant un accord sur le désarmement, que la question du réarmement allemand est pratiquement réglée, l'U.E.O. doit être maintenant en mesure de se consacrer plus largement aux problèmes politiques et même économiques entravant la coopération des pays qui en font partie.